



Le Saint-Siège

**DISCOURS DE JEAN-PAUL II
AU PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE SOCIALISTE FÉDÉRATIVE DE YOUGOSLAVIE***

Vendredi, 19 décembre 1980

Monsieur le Président,

1. Je voudrais dire d'abord à Votre Excellence combien j'apprécie sa visite. Elle me permet de vous présenter mes salutations après votre élection à la charge élevée que vous assumez maintenant, comme Président de la Présidence de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie. Je me souviens aussi de notre première rencontre lorsque vous représentiez la Yougoslavie à la cérémonie d'inauguration de mon Pontificat.

Durant les dernières années, il y a eu beaucoup d'occasions de contacts et de conversations entre de hauts dignitaires de votre pays et du Saint-Siège. J'évoque la plus récente: ma rencontre avec Monsieur le Secrétaire Fédéral pour les Affaires Étrangères, qui accompagne aujourd'hui Votre Excellence; elle avait lieu en juillet dernier, au lendemain de mon retour du Brésil. Il est naturel, par ailleurs, que votre venue, Monsieur le Président, ravive le souvenir d'une circonstance analogue à celle d'aujourd'hui, celle de la réception du Président Tito par le Pape Paul VI, il y a une dizaine d'années.

Cette visite-là a marqué une étape importante dans la consolidation de relations plus fructueuses entre le Saint-Siège et la Yougoslavie, qui avaient été normalisées au niveau diplomatique quelques années auparavant, et de même dans la recherche de rapports loyaux entre l'Église et l'État.

Ceux-ci lorsqu'ils sont fondés sur le respect de l'indépendance réciproque et des droits de chacun, ne peuvent pas ne pas être à l'avantage de la société civile comme de l'Église.

On avait pu alors confirmer publiquement qu'était désormais surmontée toute une période certainement non exempte de difficultés dans les rapports entre le Saint-Siège et l'Église catholique en Yougoslavie, d'une part, et les Autorités civiles, d'autre part. La volonté mutuelle de s'employer à développer positivement le rapprochement déjà réalisé devait, entre autres, servir à approfondir un dialogue opportun sur des problèmes concernant la paix et la collaboration internationales - auxquels le Saint-Siège et la Yougoslavie accordaient et accordent toujours une importance particulière - et aussi sur des questions liées à la présence active de la communauté catholique en Yougoslavie. Sur ce dernier point, le but était d'assurer toujours mieux l'espace de légitime liberté - sans privilèges - dont l'Église a besoin pour accomplir son propre ministère spirituel.

Je pense que la façon dont les rapports ont été vécus durant ces dernières années a suffisamment confirmé les prévisions et les désirs des protagonistes de la rencontre. Votre visite aujourd'hui est un signe de la détermination de poursuivre la route où l'on s'est engagé.

Saisissant cette occasion, je voudrais donc réaffirmer la disponibilité du Siège Apostolique à progresser dans la même direction, étant bien conscient des résultats positifs qui peuvent en découler ultérieurement, grâce à l'effort conjoint d'hommes qui, animés de bonne volonté, examinent ensemble les divers problèmes pour chercher des solutions adéquates.

2. C'est dans cette perspective d'une action particulière en faveur de la paix et, en même temps, du service inhérent à mon ministère apostolique qu'il faut considérer l'initiative que j'ai jugé de mon devoir de prendre le premier septembre dernier, en envoyant le document sur la liberté de conscience et de religion, accompagné d'une lettre personnelle, à Votre Excellence comme aux autres Chefs d'État des pays signataires de l'Acte final d'Helsinki, en vue de la réunion sur la sécurité et la coopération en Europe qui se tient actuellement à Madrid. Connaissant en effet l'importance croissante que comporte, pour une paix réelle et effective, au plan national et international, la jouissance concrète des biens spirituels et des droits inaliénables de la personne humaine qui y correspondent, il m'a paru utile d'inviter les hauts destinataires à une réflexion approfondie sur le sujet de manière à favoriser en chaque pays une application plus complète et plus organique, dans la vie réelle, de la liberté religieuse.

Votre réponse, que je viens de recevoir, manifeste que vous-même et le Gouvernement yougoslave avez compris le but positif de ce document. Celui-ci vise à faire en sorte que, dans les pays attentifs à développer le processus multilatéral mis en route par la signature de l'Acte final d'Helsinki, tout être humain voie satisfaire convenablement ses aspirations naturelles les plus intimes d'ordre spirituel, au plan individuel et communautaire, et trouve ainsi un encouragement et des conditions plus favorables pour apporter sereinement sa contribution à la réalisation d'un plus grand bien-être social pour tous.

Je pense que ce document examiné à la lumière d'une telle perspective pourra avoir aussi les

effets bénéfiques que l'on peut souhaiter pour la vie et pour l'activité de l'Eglise catholique en Yougoslavie, afin qu'elle puisse accomplir toujours plus adéquatement sa mission religieuse et morale. De tels progrès ne manqueraient pas non plus de faciliter l'apport des catholiques de Yougoslavie à l'amélioration et à la consolidation de la vie sociale.

3. Si mon initiative correspond à la mission particulière du Siège Apostolique, il n'est pas moins vrai que celui-ci continue à suivre avec une vive estime toute autre initiative et tout autre effort visant à surmonter les tensions et les discordes qui troublent toujours davantage la vie entre les hommes et entre les nations et, par conséquent, à affermir la paix et à rendre possibles de meilleurs rapports internationaux en Europe et au-delà de ce continent. A ce sujet, je connais bien les efforts que la Yougoslavie continue d'accomplir, au sein de diverses instances internationales, pour préparer les voies permettant de surmonter les graves difficultés, qui rendent encore aujourd'hui la paix du monde si fragile.

On ne sera donc pas surpris que, tout en vous assurant que le Saint-Siège ne cessera de se prononcer et d'agir en faveur d'un dialogue sage, ouvert et loyal - le considérant comme la voie humaine et juste permettant d'atteindre la solution souhaitée des problèmes complexes qui préoccupent l'opinion publique mondiale - je vous renouvelle, Excellence, mes vœux fervents pour la continuation de l'action que votre pays a entreprise en ce sens et qui est aussi le fruit de l'attitude de légitime indépendance qui la caractérise depuis des années.

4. En cette fin de l'an 1980, permettez-moi, Monsieur le Président, d'adresser à toutes les populations de Yougoslavie, et d'abord à vous-même et aux Autorités fédératives et locales, mes meilleurs vœux pour que l'année qui vient apporte à tous, parmi bien d'autres dons, la joie d'un constant progrès qui soit capable de satisfaire leurs aspirations humaines matérielles et spirituelles.

Je demande au Seigneur qu'il en soit ainsi, et je me fais un devoir de souhaiter également une heureuse fête de Noël à tous ceux qui, en Yougoslavie, partagent dans la foi la joie de son imminente célébration.

*AAS 73 (1981), p.157-160.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. III, 2 pp. 1722-1725.

L'Attività della Santa Sede 1980 p. 842-843.

L'Osservatore Romano 19.12.1980 pp.1,2.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française 1981 n.1 p.11.

La Documentation catholique 1981 n.1800 p. 59-60.

© Copyright 1980 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana